



AVIS DE MOTION

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

2^e lecture et vote

assemblée générale hybride du

24 avril 2024

Chapitre 6 et 2

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Ce comité</p> <p>615. a) Est composé de quatre (4) membres de droit du Comité exécutif, tel que prévu dans les présents règlements, et de six (6) membres qui ont le statut de membre à vie ou de membre à la retraite du STTP, nommés par le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des membres.</p> <p>615. b) Élabore des propositions de négociation visant à améliorer ou modifier les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités.</p> <p>615. c) Éduque les membres et les membres retraités concernant les régimes de retraite, les avantages sociaux des membres retraités et d'autres questions relatives à la retraite.</p> <p>615. d) Fait rapport au Comité exécutif et l'assemblée générale.</p>	<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Retrait dans son intégralité</p>

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 2</p> <p>209. f) À la direction du Comité sur les régimes de retraite et les avantages-sociaux des membres retraités et est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale.</p> <p>214. e) Est membre de droit des Comités des Régimes de retraite et des avantages sociaux des membres retraités, des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire de ce dernier.</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale et du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et agit comme secrétaire de ce dernier.</p>	<p>CHAPITRE 2</p> <p>209 f) Est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p> <p>214. e) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p>

Andréanne Urbain
 Secrétaire-trésorière
 STTP – Section locale de Montréal
 AU/af sepb-574